

## Poliquin, Renée (BAPE)

---

**Objet:** TR: Questions du 15 octobre de la commission du BAPE concernant le projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier

**293**

**DQ4.1**

Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier à Gatineau

6211-06-146

**De :** Daniel.Toussaint@mrn.gouv.qc.ca [mailto:Daniel.Toussaint@mrn.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 18 octobre 2012 08:09

**À :** Poliquin, Renée (BAPE)

**Objet :** RE : Questions du 15 octobre de la commission du BAPE concernant le projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier

Bonjour,

Je me rends compte que la question 2 portait non seulement sur la période des inventaires, mais aussi sur leur durée (deux jours). J'ajoute donc que la méthode standard pour déterminer la présence ou l'absence de la rainette faux-grillon à un site donné consiste à y effectuer un inventaire à un moment donné durant la période propice. Si l'espèce n'est pas détectée à cette première visite, un deuxième inventaire doit être effectué au moins trois jours après la première visite. Les deux journées d'inventaires effectuées par CIMA+ en 2009 respectent ce protocole et étaient donc suffisantes pour détecter la présence de la rainette faux-grillon dans la zone d'étude.

---

**De :** Daniel.Toussaint@mrn.gouv.qc.ca [Daniel.Toussaint@mrn.gouv.qc.ca]

**Date d'envoi :** 17 octobre 2012 15:06

**À :** Poliquin, Renée (BAPE)

**Objet :** RE : Questions du 15 octobre de la commission du BAPE concernant le projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier

Bonjour madame Poliquin,

Voici les réponses du MRNF aux deux questions posées par le BAPE le 15 octobre 2012. N'hésitez pas à me contacter pour toute autre question.

### Question 1 :

Considérez-vous la durée et le moment de l'année où ont été effectués les inventaires fauniques pertinents pour dresser un portrait représentatif de la zone d'étude ? (La figure 6 Annexe A de l'étude d'impact indique des transects parcourus les 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2009 soit deux jours pour couvrir la zone restreinte d'étude d'une superficie de 1,551 km<sup>2</sup>)

### Réponse question 1 :

Selon l'étude d'impact de CIMA+ (section 5.2.2.6), des inventaires ont été réalisés en avril et juillet 2009 pour déterminer les espèces fauniques présentes dans le secteur à l'étude et pour valider le potentiel d'habitat faunique.

Nous avons pu retracer les dates des inventaires du printemps 2009 : d'une part, la légende de la figure 6 de l'annexe A montre que des transects ont été faits les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2009. Également, il est indiqué à la section 5.2.2.6.5 que des inventaires visant la rainette faux-grillon ont été faits les 14 et 20 avril 2009.

Quant aux inventaires de juillet 2009 mentionnés à la section 5.2.2.6, leur(s) date(s) de réalisation n'apparaît pas dans l'étude d'impact. Les sections décrivant la faune (mammifères, avifaune, herpétofaune, etc.) ne mentionnent d'ailleurs que les inventaires d'avril 2009 et s'appuient sur les résultats d'études antérieures (Tecsult, Hydro-

Québec, MRNF, etc.) dans le secteur immédiat du projet pour décrire les différentes composantes. Selon Jean Roberge, de CIMA+, joint par téléphone le 17 octobre 2012, des inventaires fauniques de certains groupes (avifaune, herpétofaune, mammifères) auraient bel et bien eu lieu sur quelques jours en juillet 2009, mais les dates de ces inventaires n'ont pu être précisées. En outre, rien n'indique que des inventaires visant les poissons aient été faits, mis à part celui réalisé par le MRNF le 18 avril 2012.

Par ailleurs, l'étude d'impact de CIMA+ s'appuie également sur des inventaires de végétation faits par Tecslut entre le 22 octobre et le 2 novembre 2007, inventaires au cours desquels la détermination des habitats propices aux espèces menacées ou vulnérables aurait été faite (Jean Roberge, comm. pers.). Toutefois, le MRNF n'ayant pas en main l'étude de Tecslut, nous ne pouvons porter de jugement sur les inventaires faits par cette firme.

Pour porter un jugement définitif sur la question de savoir si les efforts de recherche effectués sur le terrain sont suffisants pour dresser un portrait représentatif de la zone d'étude, le MRNF aurait besoin d'une confirmation des dates où des inventaires fauniques ont eu lieu en juillet 2009. Si cela était confirmé, nous croyons que la durée et les moments de l'année où ont été effectués les inventaires fauniques seraient acceptables, sauf pour les poissons, où aucun élément ne permet de croire que ce groupe ait été ciblé (le MRNF a toutefois pallié en partie à cette lacune en effectuant une pêche dans le milieu humide près du ponceau en 2012). Dans le cas contraire, malgré l'existence de données d'études antérieures réalisées dans les environs du secteur à l'étude, l'absence d'inventaires détaillés en période estivale serait une lacune importante.

#### **Question 2 :**

Considérez-vous le moment choisi et la durée de deux jours (14 et 20 avril 2010), alloués par CIMA+, suffisants pour vérifier la présence de la Rainette Faux Grillon dans la zone d'étude ?

#### **Réponse question 2 :**

Selon l'étude d'impact (section 5.2.2.6.5), les recensements pour la rainette faux-grillon ont été faits les 14 et 20 avril 2009, et non les 14 et 20 avril 2010 comme vous le mentionnez dans votre demande d'avis.

En 2009, la saison de reproduction de la rainette faux-grillon s'est déroulée à l'intérieur des dates normales pour cette espèce. Le MRNF a conduit ses propres inventaires en Outaouais entre le 15 et le 27 avril 2009, période où on était dans le pic de la reproduction. Les dates choisies par CIMA+ (14 et 20 avril 2009) étaient donc valables pour le recensement de cette espèce. Il faut noter que si l'inventaire avait eu lieu en 2010, la situation aurait été différente car la saison 2010 a été exceptionnellement hâtive, la majorité des rainettes ayant fini de chanter dès le 13 avril cette année-là.